

FEDERATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE
COMMISSION TECHNIQUE DE GYMNASTIQUE FEMININE
COMITE D'EURE ET LOIR

SECTION DEPARTEMENTAL POUSSINES
Luisant – le 16 mars 2025

REGLEMENT TECHNIQUE

Toutes les Gyms présentent aux 4 Agrès le degré de leur choix et la Formation Physique.
Pour Toutes les Epreuves, les Gyms seront réparties selon leur niveau et le nombre d'Agrès.

CLASSEMENTS

Un Classement Général sur les Catégories A, B et C (en prenant les 16 meilleures notes à chaque agrès y compris la formation physique).

Un Classement Général sur les Catégories D et E (en prenant les 6 meilleures notes à chaque agrès y compris la formation physique).

-NB- En fonction des engagements, modification de la base du classement général :

soit A B C / D E ou B C D / E

L'équipe classée première du Classement Général sur 16 Notes et celle classée première du Classement général sur 6 notes seront déclarées CHAMPIONNES DEPARTEMENTALES FSCF 2025.

SECRETAIRES

**Pour cette compétition, des SECRETAIRES D'ATELIER sont OBLIGATOIRES :
_au moins 1 par section.**

Il s'agit de relever les notes auprès des juges et de les reporter sur les feuilles de pointage avant la remise au secrétariat.

JUGES

Chaque association doit fournir des juges qualifiés en fonction des effectifs engagés (1 juge pour 6 gyms engagées). **Ils devront être présents pendant toute la compétition.** En cas d'indisponibilité, prière de prévenir le responsable juges de la compétition (Martine Garnier) le plus rapidement possible et/ou prévoir son remplacement par un autre juge.

TOUS les juges doivent être en possession d'une carte de Juge et d'une licence « Compétition », « Juge » ou « Dirigeant » validée pour la saison en cours.

LICENCE et CARTE DE JUGE seront présentées (préparez votre carte de juge : nom du concours et date) au Président du Jury pour confirmation de l'affectation et signature.

Attention : il ne peut y avoir de participation à la compétition si aucun juge non débutant n'est engagé

OBLIGATIONS DES JUGES :

Les juges doivent respecter les horaires établis.

Ils devront obligatoirement être formés.

Ils doivent noter avec exactitude et impartialité. Ils jugent sans se consulter et font la moyenne de leurs notes qu'ils inscrivent sur la feuille de pointage. En cas de désaccord, ils devront comparer leur jugement (si la différence est supérieure à 0,50 point).

Tous les jurys doivent juger tous les degrés

Pour éviter toute incident, aucune présence ne sera tolérée auprès ou derrière les juges.

Toute réclamation DIRECTE aux juges est interdite (voir programme fédéral).